

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

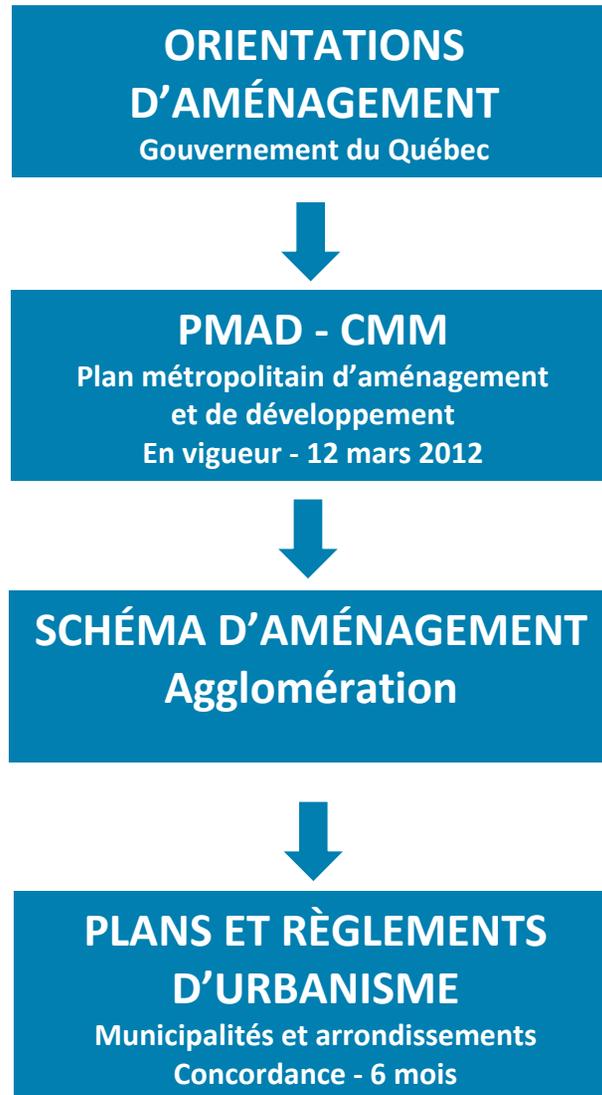
Modifications proposées et adoption

Le 22 janvier 2015

Montréal 



Le schéma et les autres instruments d'urbanisme



Les fondements du schéma

- **Les obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

Le contenu obligatoire, le contenu facultatif, les documents d'accompagnement

- **Le contenu du PMAD**

Les orientations, les objectifs et les critères du PMAD : bois et corridors forestiers métropolitains, Trame verte et bleue, densités minimales, bruit du trafic ferroviaire et routier

- **Les volontés de l'agglomération en matière d'aménagement et de développement**

Les plans d'urbanisme des municipalités et les chapitres des arrondissements, les visions stratégiques sectorielles montréalaises

Le contenu du schéma: une planification intégrée du territoire

- **Les orientations d'aménagement et de développement**
- **Les grands projets en matière de transport collectif et routier**
- **La protection et la mise en valeur du territoire**
- **Les mesures de protection liées aux contraintes**
- **Les plans, stratégies et politiques sectoriels**
- **Les secteurs de planification stratégique**

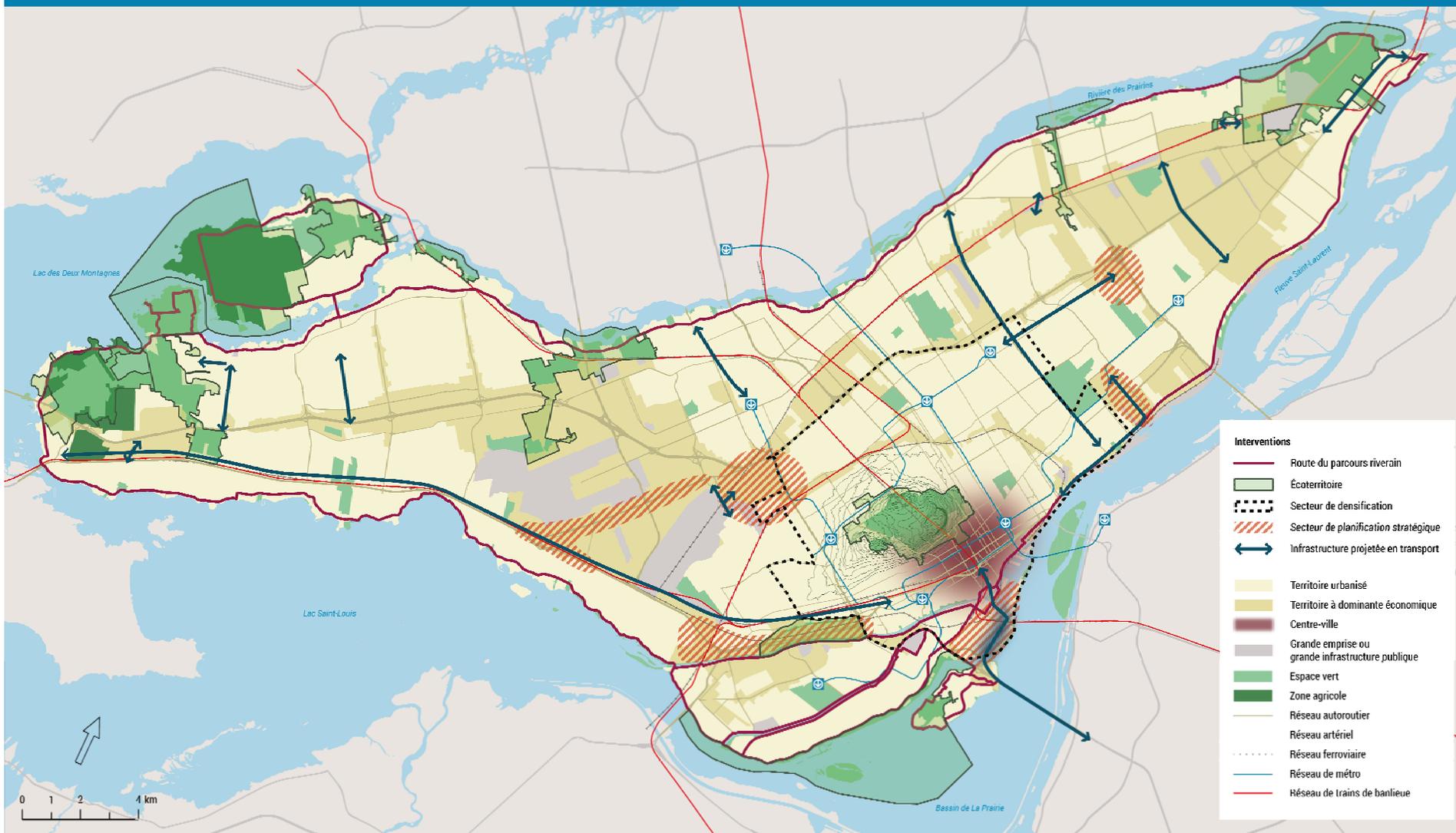
Les faits saillants du schéma

- La priorisation de grands projets en matière de transport collectif
- L'augmentation des aires protégées de 5,8 % à 10 % de la superficie terrestre de l'agglomération
- Le changement d'affectation à des fins de « Grand espace vert ou récréation » pour l'ensemble du site Meadowbrook

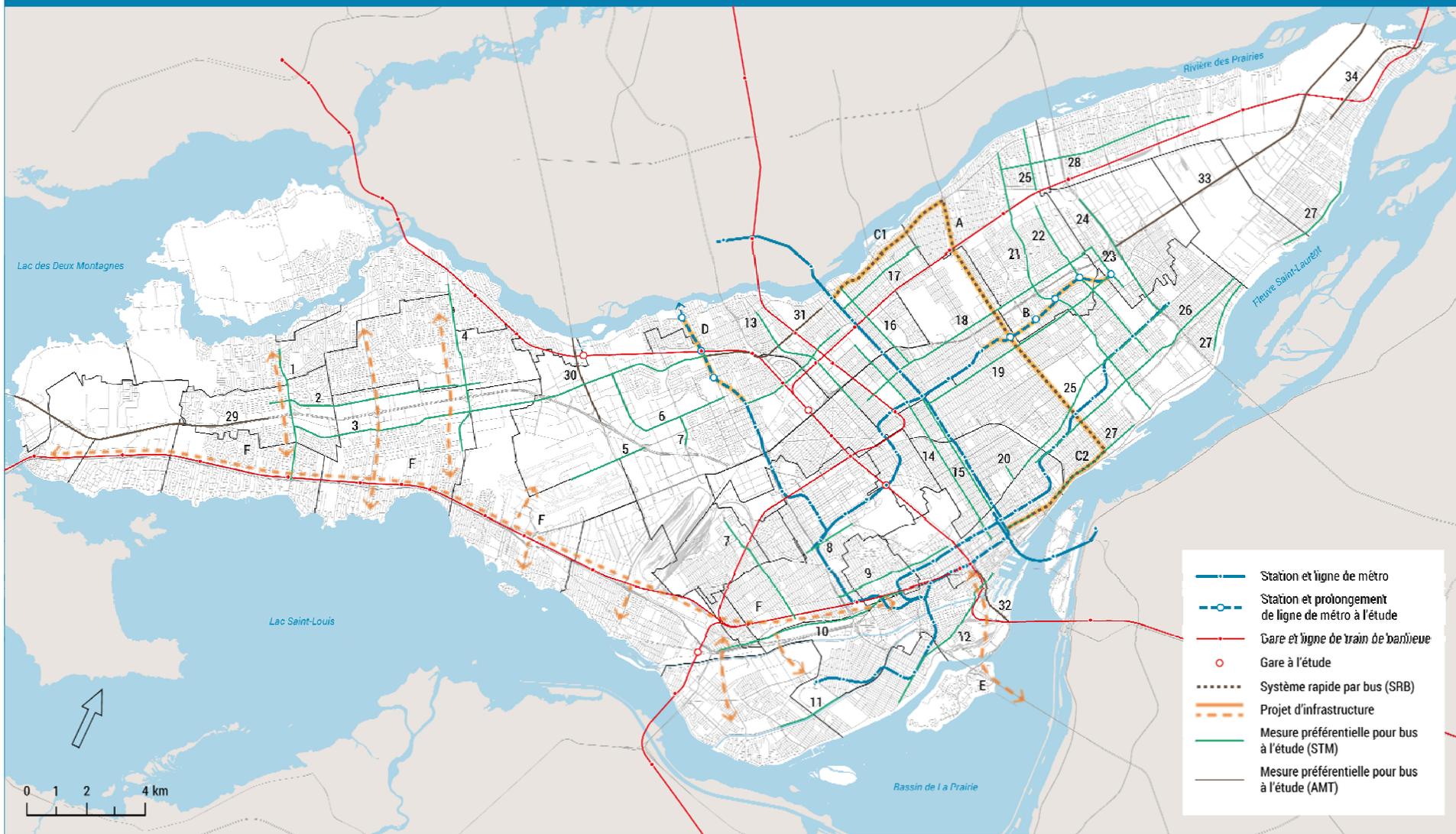
Les faits saillants du schéma

- **L'élaboration d'un plan d'action et de financement de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue**
- **L'élaboration d'une politique sur le logement social et abordable**
- **Des mesures d'encadrement pour les usages sensibles (habitation, équipements collectifs) en bordure des voies ferrées et des triages pour contrer les nuisances et les risques**

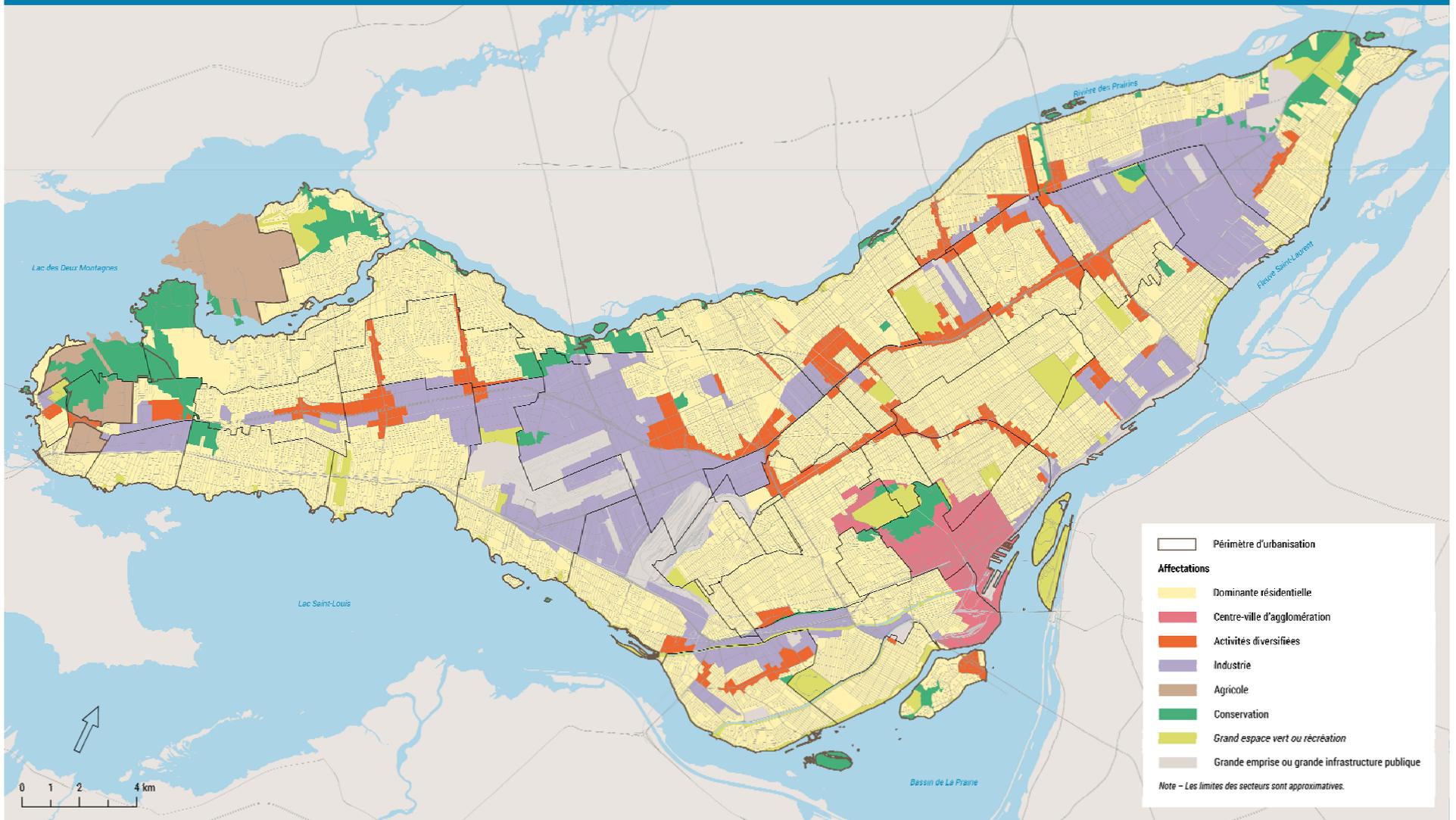
Carte 3 – Concept d'organisation spatiale



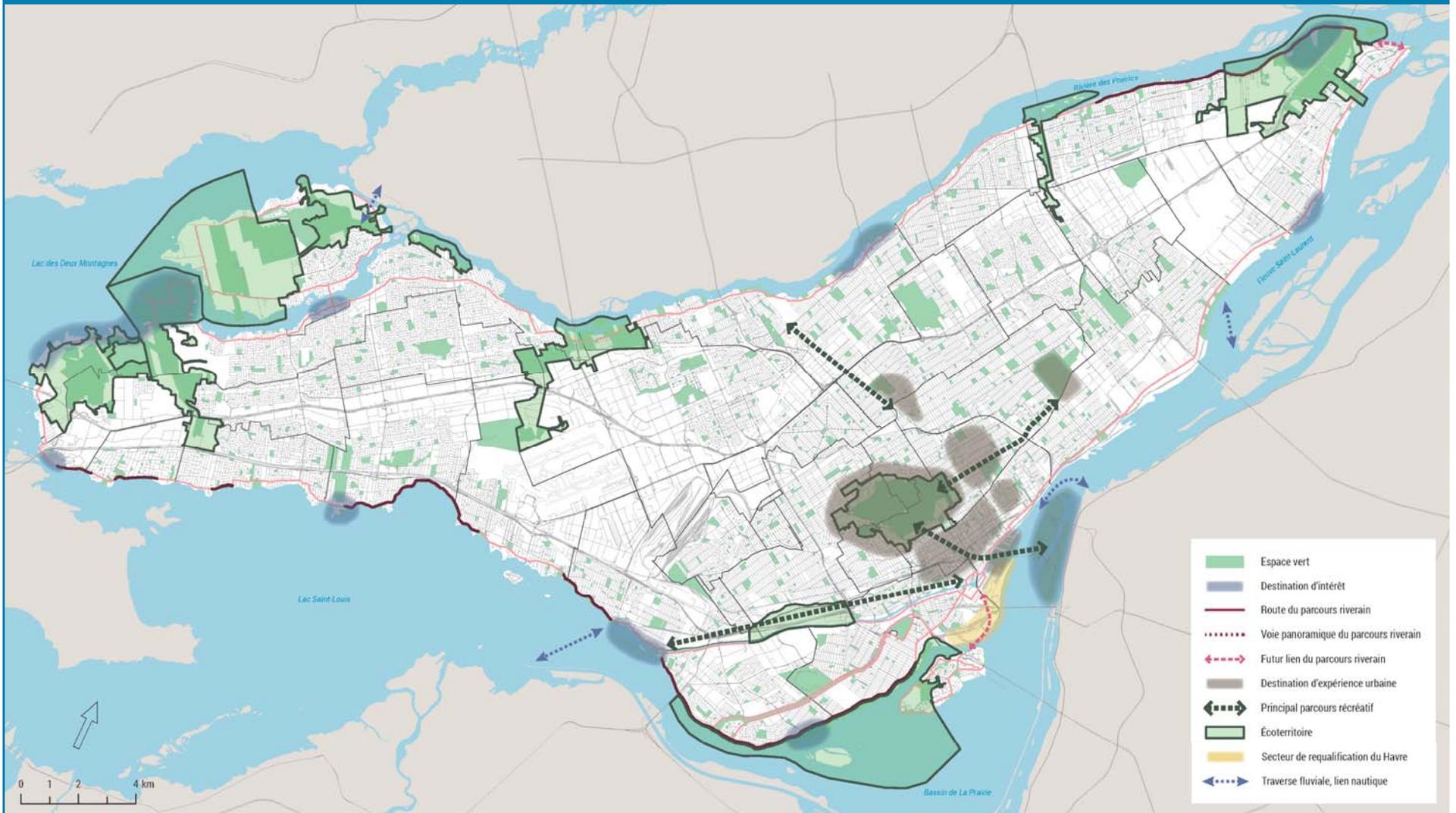
Carte 9 – Grands projets d’infrastructures en transport collectif



Carte 20 – Grandes affectations du territoire



Carte 19 – Concept de la Trame verte et bleue



La démarche depuis l'adoption du projet de schéma

- **Adoption du projet de schéma par le conseil d'agglomération** (18 septembre 2014)
- **Consultation publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal** (Octobre, novembre, décembre 2014)
- **Préparation de la version finale par le Service de la mise en valeur du territoire** (Septembre 2014-janvier 2015)

La provenance des modifications proposées

- **Intégration de la grande majorité des 53 recommandations de la Commission**
- **Intégration des modifications demandées par l'avis gouvernemental du 2 décembre 2014**
- **Intégration des ajustements proposés par la CMM**
- **Intégration des ajustements proposés par les municipalités, les arrondissements et les services municipaux dans le cadre de l'adoption du projet**

L'adoption du schéma et les suites

- **Adoption du schéma par le conseil d'agglomération du 29 janvier 2015** (CE 21 janvier, CM 26 janvier)
- **Entrée en vigueur suite à l'avis du Ministre et au certificat de conformité au PMAD de la CMM**
(environ 60 jours)
- **Modification de concordance des plans et règlements d'urbanisme des municipalités et des arrondissements** (délai de 6 mois)

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Modifications proposées et adoption

Le 22 janvier 2015

Montréal 

